

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LIMALONGES



Réunion du 20 avril 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de procuration(s) : 1

Nombre votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le vingt avril, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle de la mairie, sous la Présidence de Madame BOUYER Nadia, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : BOUYER Nadia, STOFFEL Claude, LOHUES Cathy, GUILLAUD Philippe, LE TUAL Fabien, BECHET Emmanuelle, DESCHAMPS Valérie, LIGEARD Isabelle, SAULNIER Marion, DESCHAMPS Anthony, NÉPOUX Alexandra, CLUSEAU Guillaume, BONNISSEAU Milica, BONNISSEAU Denis

Absent excusé : NICOLAS Xavier (donne pouvoir à BOUYER Nadia)

Secrétaire de séance : DESCHAMPS Valérie

Objet : Versement d'une subvention d'équipement pour le programme d'investissement 2025 de défense incendie du Syndicat 4B

2026/806-829

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a transféré sa compétence défense incendie au Syndicat 4B.

Suite à la réalisation des schémas communaux de défense extérieure contre l'incendie sur les 21 communes ayant transféré leur compétence incendie, un programme pluriannuel d'investissement a été établi pour la période 2022 à 2031 par le Syndicat 4B pour mettre à niveau la défense incendie dans les zones non couvertes.

Conformément à la délibération du Comité Syndical du Syndicat 4B en date du 14 octobre 2021, le financement de ce programme d'investissement est basé pour moitié sur la mutualisation selon les mêmes critères que pour les appels de fonctionnement et pour moitié par le portage par les communes directement concernées par l'implantation de nouveaux ouvrages.

En 2025, les ouvrages de défense incendie implantés et réceptionnés dans le cadre de ce programme sont les suivants :

Communes	Lieux-dits	Ouvrages	Montant HT après déduction DETR
BRIOUX SUR BOUTONNE	La Fuie	Un poteau incendie	1748,27 €
PERIGNE	Champagné	Un poteau incendie	1644,60 €
BRIOUX SUR BOUTONNE	Pont de Vaux	Une outre de 120 m ³	7170,00 €
VERNOUX SUR BOUTONNE	Badane	Une outre de 60 m ³	4860,00 €
CELLES SUR BELLE	Les Chaumes	Une outre de 60 m ³	4920,00 €
ST ROMANS LES MELLE	Les Turchauds	Une outre de 60 m ³	7320,00 €
MELLE	Turzay	Une outre de 60 m ³	3741,60 €

31 404,47 €

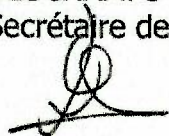
Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'au vu de ce qui précède, la commune doit verser en 2026 au Syndicat 4B une subvention d'équipement d'un montant de 1 138,49 € au titre du programme d'investissement 2025.

Cette somme doit être inscrite au budget primitif 2026 en section d'investissement à l'article comptable 20415342 et sera versée en une seule fois au Syndicat 4B après émission d'un avis des sommes à payer. Cette subvention devra être amortie sur une durée de 2 années.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement de la subvention d'équipement présentée ci-dessus et inscrit la somme correspondante au budget primitif 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
 Pour extrait certifié conforme,

DESCHAMPS Valérie
 Secrétaire de séance



BOUYER Nadia
 Maire

